

Service instructeur
Service Environnement et Agriculture

N° 6e/33-07

Service consulté

**Désignation du Conseiller Général
au sein du comité consultatif de gestion
de la réserve naturelle de la Petite Camargue Alsacienne**

Résumé : la collectivité territoriale est sollicitée pour désigner le Conseiller Général qui siègera au sein du comité consultatif de gestion de la réserve naturelle de la petite Camargue Alsacienne.

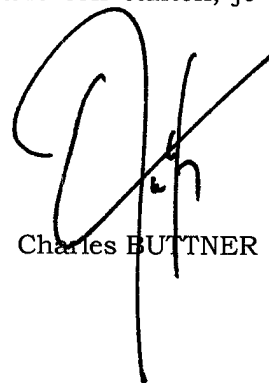
Dans le cadre du décret n° 2006-928 du 27 juillet 2006 portant création de la nouvelle réserve naturelle de la Petite Camargue Alsacienne, il convient de renouveler le comité consultatif de gestion chargé de donner son avis sur le fonctionnement de la réserve et sur les conditions d'application des mesures prévues au décret précité.

Ce comité est présidé par le préfet ou son représentant.

Nous sommes à présent sollicités pour désigner le Conseiller Général qui représentera notre collectivité. Il sera nommé pour une période de 3 ans et son mandat est renouvelable.

Dans la mesure où cette réserve naturelle se situe dans son canton, je vous propose de désigner, avec son accord, M. Frédéric STRIBY.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer



Charles BUTTNER